

PAR COURRIEL

Québec, le 28 juillet 2023

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Numéro de dossier : 2306027-110

Monsieur,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès reçue en date du 28 juin 2023 visant à obtenir copie de tout document (avis, rapports, mémoires, notes d'information et courriels) se rapportant au centre d'accueil Nazareth, situé au 715, rue des Glacis à Québec, et ce, depuis le 1^{er} janvier 2017.

Nous avons procédé à l'examen de votre demande. Vous trouverez jointes à la présente lettre des copies des documents visés que nous détenons et qui peuvent vous être communiqués.

Toutefois, conformément à l'article 14 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), ci-après *Loi sur l'accès*, certains documents ou certaines parties de documents ne vous sont pas communiqués parce qu'ils contiennent des renseignements qui sont visés par certaines restrictions prévues à la *Loi sur l'accès*. Nous nous appuyons pour ce faire sur les articles suivants :

- L'article 9 qui précise que toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public, mais que ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

...2

- L'article 23 qui précise qu'un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.
- L'article 24 qui précise qu'un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer la perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.
- L'article 48 qui précise que lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme.

À cet effet, nous vous invitons à formuler une demande auprès du responsable d'accès des organisations listées à l'Annexe 1, ci-jointe.

- L'article 53 qui précise que les renseignements personnels sont confidentiels.
- L'article 54 qui précise que dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et qui permettent directement ou indirectement (sept 2023) de l'identifier.
- L'article 59 qui précise qu'un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Conformément aux articles 51 et 135 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-jointe une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

La substitut de la responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Hélène St-Martin

p. j.

Annexe 1

CONSEIL EXÉCUTIF

Julie Boucher

Responsable de l'accès à l'information

835, boul. René-Lévesque E. Québec (Québec) G1A 1B4

Téléphone : 418 643-7355

mce.accesmce@mce.gouv.qc.ca

CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC (CPCQ)

Madame Line Ouellet

Présidente

225, Grande Allée E., Bloc A, R.C.

Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 643-8378 #7087

Télécopieur : 418 643-8591

line.ouellet@cpcq.gouv.qc.ca

QUÉBEC (VILLE)

M^e Julien Lefrançois

Directeur de division-Assistant-greffier

2, rue des Jardins #RC-05

Québec (Québec) G1R 4S9

Téléphone : 418 641-6411 #4917

loiacces@ville.quebec.qc.ca

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

M^e Simon Bégin

Secrétaire général par intérim

1075, rue de l'Amérique-Française

Québec (Québec) G1R 5P8

Téléphone : 418 646-1766 #3485

acces.information@sqi.gouv.qc.ca